



Ville de Lac-Sergent

1525, chemin du Club-Nautique
Lac-Sergent (Québec) G0A 2J0
Courriel : lac-sergent@derytele.com
Site internet : www.villelacsergent.com

Tél. : 418 875-4854 Téléc. : 418 875-3805

AVIS DE PROMULGATION

Règlement no 371-19

1. Le conseil de Ville de Lac-Sergent a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 21 mai 2019, le règlement suivant :
 - Règlement no 371-19 visant à assujettir la zone 03-H au Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 315-14.
2. La MRC de Portneuf a émis un certificat de conformité à l'égard de ce règlement en date du 2 juillet 2019, date de l'entrée en vigueur dudit règlement ;
3. Toute personne intéressée par ledit règlement peut en prendre connaissance au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture.

Donné à Lac Sergent, le 9^e jour du mois de juillet 2019.

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site *Internet* de la Ville de Lac-Sergent le 9 juillet 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 juillet 2019.

Mme Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière